

Rapport public**Date d'émission du rapport :** 17 avril 2025**Numéro d'inspection :** 2025-1366-0003**Type d'inspection :**

Incident critique

Titulaire de permis : Schlegel Villages Inc.**Foyer de soins de longue durée et ville :** The Village of Erin Meadows,
Mississauga**RÉSUMÉ DE L'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : le 14, 15 et 17 avril 2025

L'inspection concernait les dossiers de rapport d'incidents critiques (IC) suivants :

- Le dossier : n° 00137878 – plainte liée aux soins et aux services aux personnes résidentes.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION**AVIS ÉCRIT : Rapports : incidents graves**

Problème de conformité n° 001 Avis écrit aux termes de l'alinéa 154 (1) 1) de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 115 (3) 4) du Règl. de l'Ont. 246/22

Rapports : incidents graves

Par. 115 (3) le titulaire de permis veille, d'une part, à aviser le directeur lorsque se produisent au foyer les incidents suivants et ce, au plus tard un jour ouvrable après l'incident, et, d'autre part à faire suivre le rapport exigé au paragraphe (5) :

4. Sous réserve du paragraphe (4), un incident cause à un résident une lésion nécessitant son transport à l'hôpital et provoque un changement important dans son état de santé.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton (Ontario) L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le directeur ou la directrice soit informé(e) au plus tard un jour ouvrable après l'incident ayant entraîné un changement important de l'état de santé de la personne résidente et le transport de cette dernière à l'hôpital le jour même.

Sources : les dossiers cliniques de la personne résidente, le rapport d'incident critique et les entretiens avec le personnel.